



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

du 13 / 11 / 2025

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE

Inspectrice de l'éducation nationale : Mme GERVAIS Catherine

MEMBRES VOTANTS

ELUS	Présent	Excusé	ELUS	Présent	Excusé
Maire de Boz : GIRAUD Alain	X		SIVOS :		
Maire d'Ozan - présidente SIVOS : PESENTI Marie-Jeanne	X		GUICHARD Coralie		X
SERAFIN Valérie	X		THEVENARD Nathalie	X	
Maire de Reyssouze : PELUS Agnès	X				
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE	Présent	Excusé	ENSEIGNANTS DE L'ECOLE	Présent	Excusé
Directeur Boz et Ozan : MATHY Frédéric	X		Directrice Reyssouze : FOURNERET Florence		X
MATHY Murielle	X		RABUEL Valérie	X	
MARC Augustine		X	BOGE Elisabeth		X
LUSSIAUD Karine	X		DDEN	Présent	Excusé
BEJEANNIN Laurie	X		D.D.E.N Boz : ROSSET Danièle		X
DE MAISONNEUVE Magali	X		D.D.E.N Ozan : COULAS Pascal	X	
GARCIA Florian		X	D.D.E.N Reyssouze : DEGAY Jean-Luc		X
GRANCHO Stéphanie		X	D.D.E.N Reyssouze : DESCOTTES Hélène	X	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES 7 votants maximum	Présent	Excusé	REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES 7 votants maximum	Présent	Excusé
AUCLAIR Camille	X		GUEURY Cindy		X
BALON Elodie	X		JOSSERAND Lorelei	X	
CHEVALIER Emilie	X		LEDUC Claire	X	
CORGET Pauline	X		MONIN Jennifer	X	
DELISLE DE BAIZE Angélique	X		PACORET Leslie	X	
FATTIER Julie	X		ROUXEL Laetitia		X
GAMBIN Amandine	X		SENTER Mylène		X
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE	Présent	Excusé	PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE	Présent	Excusé
ATSEM BORJON-PIRON Florence		X	ATSEM BOYAT Nadine	X	

Ordre du jour :

- Présentation des membres du conseil
- Dates des prochains conseils
- Résultats des élections des parents *
- Effectifs et répartitions du RPI pour 2025-2026
- Vote du règlement intérieur du RPI – présentation de la Charte de la laïcité *
- Accompagnement des élèves en difficulté par le RASED *
- Le RPI engagé dans le protocole pHARe et le bien-être à l'école *
- Présentation des activités et projets menés
- Questions transmises et diverses.

* Documents transmis avec l'invitation :

- a- les résultats des élections des parents
- b- le règlement intérieur du RPI pour relecture
- c- la plaquette du RASED 2025-2026
- d- la plaquette protocole pHARe
- e- les messages clairs cycle 3 – un outil pour exprimer son ressenti

Sujet 1 : Présentation des membres du conseil

Les membres du conseil d'école se présentent lors d'un tour de tables.

Le rôle des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) est rappelé par Mme Descottes DDEN :

« Le DDEN apparaît officiellement en 1969 sous le ministère d'Edgar Faure, mais il existe déjà des « magistrats aux mœurs » en 1793, des « comités de surveillance » en 1816 et des « délégués cantonaux » en 1850... »

Les délégués sont désignés par le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) pour 4 ans après avis du conseil de l'éducation nationale. Peuvent être désignés les enseignants retraités et toute personne ayant montré son attachement à l'école publique. Ce mandat, officiel, est renouvelable mais aussi révocable.

La section cantonale se compose cette année de 8 membres et a un bureau élu. Elle s'est répartie les écoles à visiter. Nous avons une fonction de contrôle, de vigilance et de propositions. Les rapports de visite portent sur la structure de l'école, l'état des locaux, le matériel, la sécurité, les transports, les rythmes scolaires, les services périscolaires... La pédagogie ne nous concerne pas, étant le domaine exclusif des enseignants. Les rapports font l'objet d'une synthèse cantonale puis départementale.

Le délégué cantonal est membre de droit du conseil d'école, tout comme les enseignants, les parents élus et les élus municipaux, avec voix délibérative. Il peut entrer à tout moment à l'école au même titre que l'IEN et le maire (et le ministre !).

Cette fonction est entièrement bénévole, le délégué payant même une cotisation. Notre indépendance nous permet de jouer un rôle de médiation et de conciliation entre les diverses composantes du conseil d'école. Notre souci permanent est de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants et de défendre le principe de laïcité afin d'assurer la pérennité du service public pour œuvrer à l'égalité en éducation.

Rappelons les principes qui ont fondé l'école publique : l'égalité, la gratuité et la laïcité. »

M Mathy remercie Mme Descottes pour ce rappel très complet avec un point historique et indique que ce texte sera intégré dans le compte rendu du conseil d'école.

Sujet 2 : Dates des prochains conseils

Comme chaque année, les écoles du RPI ont fait une demande de dérogation auprès de l'Inspection Académique pour regrouper les conseils d'école des 3 écoles en un seul. La dérogation a été actée.

Trois conseils d'école du RPI pourront donc avoir lieu.

Chaque directeur présidera le conseil qui aura lieu dans sa commune.

Mme Pesenti explique que les travaux de la salle des fêtes d'Ozan ne seront probablement pas terminés pour le deuxième conseil d'école et demande si l'on peut inverser les deux salles.

Après vérification de la disponibilité des salles avec le secrétariat de la mairie de Reyssouze, le deuxième conseil aura donc lieu le jeudi 5 mars à 18 h 30 à REYSSOUZE et le troisième le jeudi 18 juin à 18 h 30 à OZAN.

Sujet 3 : Résultats des élections des parents

Document transmis avec l'invitation.

Sur le RPI, 88 votants sur 228 électeurs, 4 votes nuls, 84 voix pour la liste présentée.

14 parents ont été élus.

M Mathy précise que cette année il y a eu plus de candidats que de places et que des anciens représentants des parents d'élèves ont accepté de laisser leur place pour faire place aux nouveaux parents.

L'ensemble des parents élus, qu'ils soient titulaires ou suppléants sont invités au conseil d'école mais seuls 7 parents peuvent voter (un par classe).

Comme l'an dernier, un trombinoscope des représentants des parents d'élèves est disponible sur le blog du RPI. Les coordonnées des parents élus ont été diffusées aux familles dans les cahiers de liaison.

Sujet 4 : Effectifs et répartitions du RPI pour 2025-2026

Les données étant très fluctuantes, celles-ci n'ont pas été jointes avec l'invitation mais remises lors du conseil.

Les effectifs du RPI changent beaucoup puisque fin août il y avait 159 élèves et 5 EV (enfants du voyage) et au jour du conseil d'école les effectifs s'élèvent à 156 élèves et 8 EV en raison des départs et des arrivées, parfois de fratries complètes.

Grâce à une bonne collaboration avec les communes, cette année encore, le nombre de petits annoncés sur les listes et le nombre réel d'inscrits étaient assez proches.

En novembre 2024, nous avions annoncé 19 PS et finalement 21 PS ont fait leur rentrée à Reyssouze. Par contre entre les prévisions et la réalité, les enfants ne sont pas forcément les mêmes en raison de nombreuses fluctuations (départs, arrivées, inscriptions de dernière minute).

Le même constat est fait entre les effectifs de pré-rentrée au 31/08 (159+5) et ceux 2 mois plus tard au 4/11 (156 + 8) : les chiffres sont similaires, mais ils ne renvoient pas aux mêmes élèves.

En janvier, 4 nouveaux élèves sont annoncés, ce qui fera 160 élèves et 8EV.

La carte scolaire sera arrêtée mi-décembre mais le RPI n'étant plus en baisse d'effectifs, il ne devrait plus être menacé de fermeture pour la rentrée 2026.

Ces fluctuations de dernière minute montrent qu'il est préférable d'anticiper la répartition des élèves dans les classes, car, même différée, elle ne correspondra jamais exactement à la réalité du terrain.

L'anticipation permet aux enfants, aux familles, aux équipes enseignantes et au SIVOS de préparer au mieux la rentrée.

M Mathy rappelle que la question de 2 ou 3 classes à Reyssouze ou à Ozan sera à réfléchir et à anticiper puisque cela nécessite des travaux et aménagements au niveau des toilettes de l'école de Reyssouze et au niveau de la gestion de la cantine avec un nombre insuffisant de places à la cantine de Reyssouze. Mme Pelus, maire de Reyssouze précise que rien n'est prévu pour la rentrée 2026 et Mme Pesenti confirme que la solution de 3 classes à Ozan reste à l'ordre du jour. Mme Descottes rappelle la perte importante du nombre d'élèves durant ces dernières années avec une population vieillissante sur le secteur de Pont-de-Vaux. Mme Descottes note qu'il est plus difficile de partager une classe de CP sur deux sites, par rapport à une classe de GS.

M Mathy souligne que la problématique à Ozan est le manque d'ATSEM car les GS sont encore peu autonomes. M Mathy précise que l'équipe pédagogique réfléchit à l'idée d'un poste de service civique. Différents noms et profils sont évoqués par des membres du conseil d'école.

La recherche du conseil d'école a été fructueuse puisque dès le lendemain une personne a été trouvée pour l'école d'Ozan. Elodie Cohelo, qui avait accompagné bénévolement la classe de découverte de Boz en octobre dernier, rentrera en fonction, à temps plein, dès la semaine prochaine sur la classe de GS-CE1.

Sujet 5 : Vote du règlement intérieur du RPI et présentation de la Charte de la laïcité

De plus en plus d'enfants sont porteurs de montres connectées chez les grands à Boz. Les parents assurent à l'école qu'ils ont pris les dispositions nécessaires pour désactiver ces montres pendant le temps scolaire. Néanmoins, n'étant pas en mesure de vérifier ce blocage quotidiennement (appareil photo ? connexion...) les enseignants ont fait un rappel de la loi et ont demandé de laisser ces appareils à la maison, ou à défaut, de les éteindre et de les garder dans le cartable, en ayant conscience des risques de vol ou de casse. Cette interdiction vise à favoriser la concentration des élèves, protéger la vie privée de chacun, préserver le climat scolaire et éviter tout risque de mauvaise utilisation.

L'article L.511-5 du Code de l'éducation interdit dans les écoles et collèges l'utilisation d'objets connectés (téléphones portables, montres connectées, tablettes, etc.) pouvant se connecter à un réseau sans fil ou utiliser une carte SIM. Le texte interdit l'utilisation de ces objets mais n'empêche pas leur détention par les élèves, à condition qu'ils soient éteints et rangés.

<https://www.education.gouv.fr/interdiction-du-telephone-portable-dans-les-ecoles-et-les-colleges-et-pause-numerique-7334>

M Mathy propose l'ajout dans le règlement intérieur de l'école, après la ligne : « *Les objets dangereux sont prohibés : allumettes, briquets, couteaux, cutters...* », la phrase suivante :

L'utilisation d'objets connectés (téléphones portables, montres connectées, tablettes, etc.) est interdite.

La Charte de la laïcité est jointe au règlement intérieur. La laïcité garantit à chacun la liberté de croire ou

de ne pas croire. Elle fonde notre société et notre école, qui doivent assurer un cadre neutre et protéger les élèves de toute forme de prosélytisme.

⇒ Sujet 6 : Accompagnement des élèves en difficulté par le RASED

Mme LACOUR, enseignante RASED a présenté ce dispositif aux premiers conseils d'école de ces deux dernières années.

M Mathy donne la parole à Mme Mathy qui rappelle que le RPI BOZ-OZAN-REYSSOUZE appartient au RASED du secteur de Pont-de-Vaux.

Le RASED est piloté par Madame GERVAIS, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de BAGE.

Le RASED dispose :

- d'une enseignante spécialisée à Dominante Pédagogique qui intervient auprès d'enfants qui ont des difficultés durables dans les apprentissages scolaires, malgré les aides apportées en classe.
- d'une psychologue scolaire à mi-temps qui intervient pour prévenir, repérer, comprendre les difficultés des enfants et participer à la mise en œuvre des aides adaptées.

Il n'y a plus de maître à dominante relationnelle depuis quelques années. Pour mémoire, le travail de cet enseignant spécialisé consiste à accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés d'ordre comportemental, relationnel ou d'adaptation à la vie scolaire.

Les enseignants regrettent l'absence de ce poste dans le département de l'Ain alors que dans d'autres départements il existe encore. Il est souligné que les classes comportent pratiquement toutes des élèves avec ce genre de difficultés et qu'il serait intéressant de bénéficier de cette aide.

Un nombre important de demandes d'aides a été formulé par les enseignants :

Ecole BOZ - 14 demandes d'aide. Une AESH intervient pour 2 enfants

Ecole OZAN - 15 demandes d'aide. Deux AESH interviennent pour 6 enfants.

Ecole REYSSOUZE – Mme Rabuel explique que les enseignantes se concentrent sur les constitutions de dossiers MDPH qui nécessitent des prises en charges précoce des enfants, avec des délais d'attente importants pour les familles. Elle rappelle l'existence de la plateforme PCO qui permet une prise en charge financière pour les familles. A l'école maternelle, il y a une AESH qui intervient pour 2 enfants notifiés avec 2 autres élèves en attentes de notifications.

Mme Mathy explique que les demandes RASED sont faites en fin d'année scolaire précédente pour une prise en compte au plus tôt dans l'année.

L'enseignante spécialisée peut intervenir auprès de petits groupes d'élèves ou en co-intervention avec l'enseignant(e) de la classe.

□ Sujet 7 : Le RPI engagé dans le protocole PHARE *

Le document a été transmis en amont avec l'invitation.

M Mathy rappelle que ce dispositif est en place depuis 2023.

Sur la circonscription de Bâgé : 9 interventions de la cellule pHARE sur la circonscription dont 6 au cycle 3 et 3 au cycle 2. A chaque fois, 1 victime et 1 auteur.

Une seule relevait d'une situation d'intimidation, les autres étaient des problématiques de bien-être à l'école.

Différentes actions auprès des élèves sont menées dans les écoles du RPI autour des questions liées au harcèlement et bien-être à l'école : diffusion d'une grille d'auto-évaluation nationale élève pour les CE2-CM1-CM2, sensibilisation à travers des lectures, débats, vidéos et activités.

Les enfants de cycle 3 sont formés à la technique des « messages clairs » qui permettent de dire son ressenti au fur et à mesure afin de ne pas accumuler les tensions, crispations.

M Mathy explique que l'outil « messages clairs » pourra être mis comme sujet pour un prochain conseil d'école, celui-ci pouvant également être utilisé par les adultes.

Un questionnaire aux familles des écoles de Boz et d'Ozan a été proposé par l'équipe enseignante.

Bilan au 13 novembre : 78 réponses sur 90 familles, soit une belle participation des familles du RPI.

M Mathy précise que 10 familles ont ajouté des propositions ou ont fait des remarques. Le ressenti global des parents dans le RPI est satisfaisant. Ce qui ressort du questionnaire est aussi que beaucoup d'enfants ont du mal à faire remonter leurs difficultés et que le temps de cantine est peu apprécié par les enfants.

M Mathy précise qu'un travail est en cours pour faire évoluer la situation concernant le temps de repas pour associer les enseignants et le personnel de la cantine. M Mathy suggère également aux parents d'aller discuter directement avec le personnel de la cantine qui est un personnel ouvert au dialogue et à l'écoute. Il est précisé l'arrivée d'une nouvelle secrétaire au SIVOS d'Ozan qui aidera également au dialogue et à la liaison école/ cantine.

M Mathy explique que certains enfants avec des troubles du comportement sont pris en charge par une AESH dans les classes mais pas pendant le temps de cantine.

M Mathy donne la parole à Mme Rabuel pour l'école de Reyssouze concernant le protocole PHARE et la question du harcèlement. Mme Rabuel explique que cette notion de bien être à l'école est une notion centrale à l'école maternelle en lien avec la socialisation des jeunes enfants, qu'elle est travaillée tous les jours et à chaque moment à l'école maternelle. Les enseignantes, les ATSEM et l'AESH expliquent et font des rappels du vivre ensemble : ne pas taper, s'excuser, apprendre à prêter, le « chacun son tour », demander à l'enfant s'il est d'accord pour jouer, ne pas forcer... des bases pour la socialisation et le respect de l'autre.

Sujet 9 : Présentation des activités et projets menés

Mme MATHY présente les activités pour l'école **Boz**.

Les différents projets, activités et sorties pédagogiques menés tout au long de l'année viennent enrichir les apprentissages fondamentaux et sont en conformité avec les programmes scolaires. Il est possible d'en prendre connaissance au fur et à mesure via le blog de l'école.

Nous remercions vivement le Sou et le SIVOS pour leur soutien financier ainsi que les parents qui nous accompagnent.

– **Exercice d'évacuation de l'école avec les pompiers, le 12 septembre.** Après l'exercice, les enfants ont rejoint les pompiers dans la caserne pour participer à différents ateliers (rappel des conduites à tenir et des numéros d'urgence / découverte du véhicule des pompiers et des différents équipements).

– **Classe de découverte au Centre Eden**, du 6 au 10 octobre. Un séjour attendu de tous, riche en apprentissages (découvertes en forêt, observation de la faune et de la flore, planétarium et astronomie, bricolage d'abris à insectes, atelier cyanotype (peindre avec le soleil), fossiles, découverte des cadoles (maisons en pierres sèches des vignerons), land art... et vie en groupe).

M Mathy précise que l'équipe enseignante de Boz a été très satisfaite du comportement des élèves tant au niveau du lever, des temps d'activités que des temps de repas. Il rappelle que les deux classes étaient mélangées et que cette classe découverte a permis une cohésion du groupe et aux enseignants de mieux connaître leurs élèves.

– **Interventions mensuelles des bénévoles de la bibliothèque** : Tous les mois, Sandrine Druesnes et Monique Joubert Laurencin accueillent les deux classes de l'école à la bibliothèque de Boz. Ce moment est très apprécié des enfants qui peuvent faire le plein de livres et profiter d'une lecture offerte. Merci à elles.

– **Spectacle à la scène nationale du théâtre de Mâcon : Natchav**, le vendredi 17 octobre (théâtre d'ombres et musique).

– **Cérémonie du 11 novembre** : des élèves volontaires de Boz ont participé à une lecture lors des cérémonies sur Boz, Ozan et Reyssouze.

Mme Pelus, maire de Reyssouze remercie les enseignants de l'école de Boz pour le choix des lectures proposées. Elle souligne que cette présence des élèves amène de la jeunesse lors des cérémonies avec également la présence des parents et que la lecture à voix haute est une bonne expérience pour les enfants.

Mme LUSSIAUD présente les activités pour l'école **Ozan**.

Le 3 octobre, nous avons consacré l'après-midi aux **exercices de sécurité** obligatoires.

Nous avons commencé avec un exercice de confinement en simulant le renversement d'un camion avec des produits dangereux. Ensuite, nous avons simulé une alerte intrusion. Nous nous sommes enfermés dans les classes et les enfants se sont cachés et sont restés silencieux quelques minutes. Puis pour finir

nous avons déclenché l'alarme incendie et les pompiers du village sont intervenus. Après une évacuation dans la cour, les pompiers ont proposé 3 ateliers :

- Comment donner l'alerte
- Découverte du matériel contenu dans le camion
- Maniement d'une lance incendie

Sorties nature : Les 3 classes ont bénéficié de 2 interventions chacune de Marc Borrel. Il est intervenu au total pendant 6 demi-journées entre le 25 septembre et le 14 octobre. L'objectif était de sensibiliser les enfants à leur espace naturel proche et en particulier, la prairie inondable du Val de Saône. Il y a eu une sortie en extérieur pour découvrir la prairie avec sa faune et sa flore et une deuxième séance a eu lieu à l'école. Ces interventions ont pu se faire grâce à un financement Natura 2000 et Sou des écoles.

Semaine contre le harcèlement

Nous avons essayé de sensibiliser les élèves à ce problème en leur proposant le visionnage de vidéos suivis d'un débat. Cela nous a permis de définir ce qu'est le harcèlement et d'aider les enfants à prendre conscience de leur comportement.

A partir de cette année, les élèves des 3 classes seront accueillis 1 fois par mois à la bibliothèque d'Ozan. Ils pourront bénéficier d'une lecture offerte par les bénévoles et pourront choisir et emprunter un livre. Mme Pesenti précise que pour le moment les enfants pourront seulement emprunter un livre.

Mme Rabuel présente les activités pour l'école **Reyssouze**.

Les deux classes de l'école maternelle ont participé à la semaine du goût qui avait lieu la dernière semaine avant les vacances de la Toussaint.

Dans la classe des petits, les enfants ont goûté chaque jour un aliment qui était au menu de la cantine. Nous avons donc lu et expliqué en classe chaque matin durant le moment de regroupement le menu du jour de la cantine, avec parfois la composition des plats, ce qui était très riche au niveau vocabulaire.

Lundi, le dessert était composé de pommes au miel. Les enfants ont goûté du miel, ce qui nous a permis aussi de lire des histoires sur le thème des abeilles, des ruches, de la fabrication et de la récolte du miel par les apiculteurs.

Mardi, le menu comportait des clémentines, les enfants ont épluché et goûté une clémentine et nous avons parlé des fruits avec la peau, des fruits à éplucher, des fruits à peler avec un économie.

Jeudi il y avait des pommes au dessert de la cantine, les enfants ont goûté des pommes crues, nommé les fruits qu'ils connaissaient et parlé de la recette de la compote de pommes.

Jeudi après-midi nous avons préparé un gâteau au chocolat avec de la compote de pommes, gâteau que les enfants ont mangé le vendredi matin puisque c'était le dessert du menu du vendredi à la cantine.

Les enfants étaient ravis de cette semaine où ils avaient pu goûter différents aliments et faire de la pâtisserie.

La classe des MS GS avait préparé des crêpes le vendredi matin qu'ils ont mangées l'après-midi avec des confitures originales, de la confiture de violette et de la confiture de coquelicot.

Les élèves de la classe de MS GS ont apporté des crêpes aux petits qui les ont dégustées avant de partir en vacances les bras chargés de leur gros sac avec leur classeur d'activités de la première période.

Les activités de cuisine permettent aux enfants de manipuler, de faire de la motricité fine en transvasant, en versant dans un récipient, en cassant les œufs, en remuant. Elles permettent des activités de numération, compter les œufs, les cuillères de sucre, de farine. L'activité cuisine en classe développe également les compétences sociales, faire ensemble, partager une activité commune pour une réalisation collective, attendre son tour... des compétences à travailler au quotidien à la maternelle.

Sujet 10 : Questions transmises/diverses

Aucune question de parents n'a été transmise.

La séance est levée à 20 heures.

La commune a le plaisir d'inviter les membres du conseil au pot de l'amitié.

Procès-verbal établi le 13/11/2025

Les secrétaires :

Le président, directeur de l'école :

RABUEL Valérie et AUCLAIR Camille

MATHY Frédéric